MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260211-DE2026_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/13

L'an deux mille vingt-six, le onze février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Henri FLAGEUL, Maire.

Présents : Henri FLAGEUL - Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Hervé LE DOUCEN

Absente excusée : Annie LE GOFF pouvoir à Jocelyne LE TINNIER

Absents : Philippe BIDAN - Stéphanie BOUVET

Secrétaire de séance : Lionel NOURY

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représentés : 1 Votants : 17

AIRE DE COVOITURAGE DE BEL-AIR : ECLAIRAGE COMPLEMENTAIRE

Robert MOISAN rappelle que, comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, l'éclairage tel qu'installé sur le parking de l'aire de covoiturage n'est pas suffisant dans le fond du parking. Il rappelle qu'à l'issue de cette discussion, M. le maire avait proposé de sursoir à statuer afin que chaque élu puisse se rendre sur site.
Robert MOISAN rappelle que le SDE a été consulté afin de chiffrer l'installation d'un nouveau mât solaire qui permettrait d'assurer un éclairage suffisant au fond du parking (comme indiqué sur le plan).
Le coût de ces travaux est estimé à 5 600,00 € TTC avec une participation de la Commune à hauteur de 3 858.55 €.
Lionel LE SAUX s'étonne de voir que le plan de projet précisant le nouvel éclairage n'a pas été mis à jour afin de préciser l'emplacement réel du nouveau point d'éclairage.
Brigitte LE DUC, après en avoir échangé avec des usagers du parking estime qu'un éclairage complémentaire n'est pas nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 3 voix pour et 14 voix contre, **rejette** les travaux d'éclairage supplémentaire sur l'aire de covoiturage.

Secrétaire de séance
Lionel NOURY

Pour extrait conforme,
Le Maire, Henri FLAGEUL

MAIRIE DE LA MOTTE 22600